

DELIBERATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 29 Mai 2018

Délibération n°43 - 2018 relative à l'acceptation d'un don

Vu l'article le code de l'éducation et notamment l'article L712-3 3°,

Le conseil d'administration de l'Université de Reims Champagne-Ardenne accepte le don de l'Association Internationale des Juristes du Droit de la Vigne et du Vin d'un montant de 5 000€ pour les années 2018, 2019 et 2020 à l'Institut Georges Chappaz de la Vigne et du Vin en Champagne pour la Revue de droit du vin et des spiritueux Jus Vini.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	19
Majorité absolue	19	Membres représentés	7
Nombre de pouvoirs	7		

Décompte des suffrages

Votants	26	Pour	26	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Visa du Président

Guillaume GELLE


Document en annexe au présent extrait : lettre de soutien de l'AIDV à la Revue du droit du vin et des spiritueux, Jus Vini

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 05/06/2018

Document mis en ligne le : 05/06/2018